

# Se loger avec sérénité



Stop  
à la valeur  
locative

Le 28 septembre

# OUI

à des impôts  
équitables

[impots-equitables.ch](http://impots-equitables.ch)

# Supprimons enfin l'injuste valeur locative !

L'impôt sur la valeur locative est injuste. **Les propriétaires immobiliers paient, par le biais de la valeur locative, un impôt sur un revenu qui n'existe pas.**

La valeur locative est un revenu fictif calculé selon ce que nous pourrions théoriquement obtenir en louant sa maison ou son appartement, occupé par soi-même. **Ce revenu n'existe pas. Il est purement fictif.** Personne n'aurait l'idée d'imposer les propriétaires de voitures simplement parce qu'ils pourraient potentiellement louer leur véhicule, ou les propriétaires de skis parce qu'ils pourraient louer leur équipement.



« L'abolition de la valeur locative, c'est un geste de bon sens pour favoriser l'accès à la propriété aux jeunes et aux familles. »

**Pierre-André Page, conseiller national,  
UDC Fribourg**

## Jeunes familles, locataires, primo-accédants : tout le monde sera gagnant !

L'injuste valeur locative pèse sur tous ceux qui possèdent un logement, souhaitent en acquérir un ou en héritent. **Les jeunes familles, les retraités et les personnes à faible revenu sont particulièrement impactés.**

Pour de nombreuses jeunes familles, locataires et primo-accédants, la valeur locative rend l'acquisition d'un logement plus coûteuse. Elle pèse également lourdement sur les retraités qui ont fini de rembourser leur maison, car elle grève leur maigre retraite. **Toutes ces personnes bénéficieront de la suppression de la valeur locative.**

« Quand on atteint la retraite et qu'on a été épargnant toute sa vie, on ne devrait pas encore subir l'impôt sur la valeur locative. »

**Christine Bulliard-Marbach, conseillère nationale,  
Le Centre Fribourg**



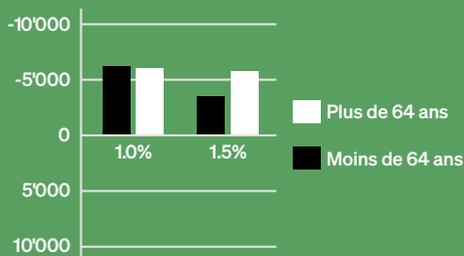
## Supprimer la valeur locative = davantage d'argent dans votre porte-monnaie

La Confédération a examiné les conséquences de la suppression de la valeur locative.

**Il arrive à la conclusion que, compte tenu des taux d'intérêts actuels, toutes les tranches d'âge en profiteront. Le revenu imposable sera réduit, ce qui allègera la charge fiscale pour tous.**

Les personnes à faible revenu sont particulièrement impactées par la valeur locative. C'est injuste.

Avec un taux hypothécaire de 1%, le revenu imposable diminuera de plus de 5'000 francs. Toutes les tranches d'âge paieront moins.



Source : Administration fédérale des contributions AFC

## Cessons de récompenser l'endettement !

Aujourd'hui, les propriétaires épargnent pendant des années, remboursent leurs hypothèques et sont au final punis par des impôts plus élevés. Dans le même temps, ceux qui s'endettent durablement tirent profit de la situation. Un tel système fiscal crée de fausses incitations et porte atteinte à la responsabilité financière individuelle. **La suppression de la valeur locative corrige cette injustice et rétablit enfin l'équité.**



« Qui accepterait de payer un impôt sur un revenu qui n'existe pas ? Personne ! Donc OUI à la suppression de l'impôt sur la valeur locative ! »

Michaël Buffat, conseiller national, UDC Vaud

**Cette réforme équilibrée et équitable permettra de se loger avec sérénité ! OUI à la suppression de la valeur locative, OUI à des impôts équitables le 28 septembre 2025 !**

# OUI à l'arrêté fédéral sur les résidences secondaires ; supprimons la valeur locative !

Le 28 septembre, nous voterons sur la suppression de la valeur locative. Ce projet est lié à l'arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires, qui permettra aux cantons d'imposer ces dernières à titre compensatoire. Il appartient à chaque canton de décider, en fonction de sa situation, s'il souhaite introduire un tel impôt cantonal. **Qui souhaite supprimer la valeur locative doit donc voter OUI à l'arrêté fédéral sur les résidences secondaires.**



« Le temps est venu de supprimer la taxe sur la valeur locative. Elle pèse sur les ressources des jeunes familles et des retraités »

Nicolas Kolly, conseiller national, UDC Fribourg

## Votons juste !

La réforme de l'imposition de la propriété immobilière comprend deux projets liés entre eux :

- Projet A:  
« **Modification de la loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement** » (suppression de la valeur locative)
- Projet B:  
« **Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires** »

**Seul le projet B sera soumis au vote et les deux objets sont liés. Qui souhaite enfin supprimer la valeur locative injuste doit donc voter OUI au projet B (arrêté fédéral) le 28 septembre 2025.**



Comité interpartis « OUI à la suppression de la valeur locative »  
Case postale • 8032 Zurich

Le 28 septembre

**OUI**  
à des impôts  
équitables